

Partager les modalités d'actions pour réduire la présence des résidus médicamenteux dans les milieux aquatiques

Réduire la contamination des milieux aquatiques par les micropolluants

CONTEXTE ET ENJEUX

Les principes actifs pharmaceutiques affectent entre autres la fonction reproductrice des poissons et des amphibiens, mais aussi le comportement des animaux. Il n'existe toutefois pas à ce jour de valeurs de référence permettant d'estimer concrètement leur impact. Leur présence dans l'environnement n'est toutefois pas souhaitable, notamment dans des eaux destinées à l'alimentation en eau potable, comme celles du Léman. La présence et l'impact des principes actifs dans les eaux ne sont cependant que peu connus du grand public. Le transfert de résidus médicamenteux vers les eaux suit trois flux distincts majeurs et les axes d'attention suivants peuvent concourir à réduire ces transferts :

Production : lors de leur synthèse et fabrication/conditionnement > développement de principes actifs optimisés, ciblés sur l'efficacité de traitement des patients et un renforcement de la biodégradabilité. Réduire la persistance des résidus médicamenteux. Travail à la source du produit, améliorer les processus de production, tri à la source > meilleure prise en considération par les Etats des propriétés environnementales d'un médicament lors de l'autorisation de nouveaux principes actifs.

Utilisation : par excrétion après usage, via les eaux usées domestiques et les stations d'épuration > sensibilisation relative à l'utilisation des médicaments, avec modification des comportements : médecins, patients, pharmaciens, etc.

Gestion des déchets : par évacuation incorrecte de comprimés ou médicaments liquides dans les éviers et toilettes ou rejets industriels directs > sensibilisation de la population à l'évacuation conforme des médicaments non utilisés ; optimisation du traitement des eaux usées visant à une élimination renforcée des résidus médicamenteux.

La CIPEL peut jouer un rôle de sensibilisation des différents acteurs, et notamment auprès des collectivités publiques et de la population.

LES ACTIONS À ENTREPRENDRE

1. Encourager la collecte séparée des urines contenant des produits contrastants radiologiques.
2. Encourager la collecte des médicaments périmés par les pharmacies et centres de collecte.
3. Informer et sensibiliser la population et les professionnels sur l'évacuation correcte de médicaments non utilisés.
4. Sensibiliser le grand public à la présence et l'impact des résidus médicamenteux dans les eaux (spots télé, affiches, etc.)
5. Sensibiliser/encourager les industriels à optimiser leurs processus de production afin de réduire les émissions de substances dans l'environnement.